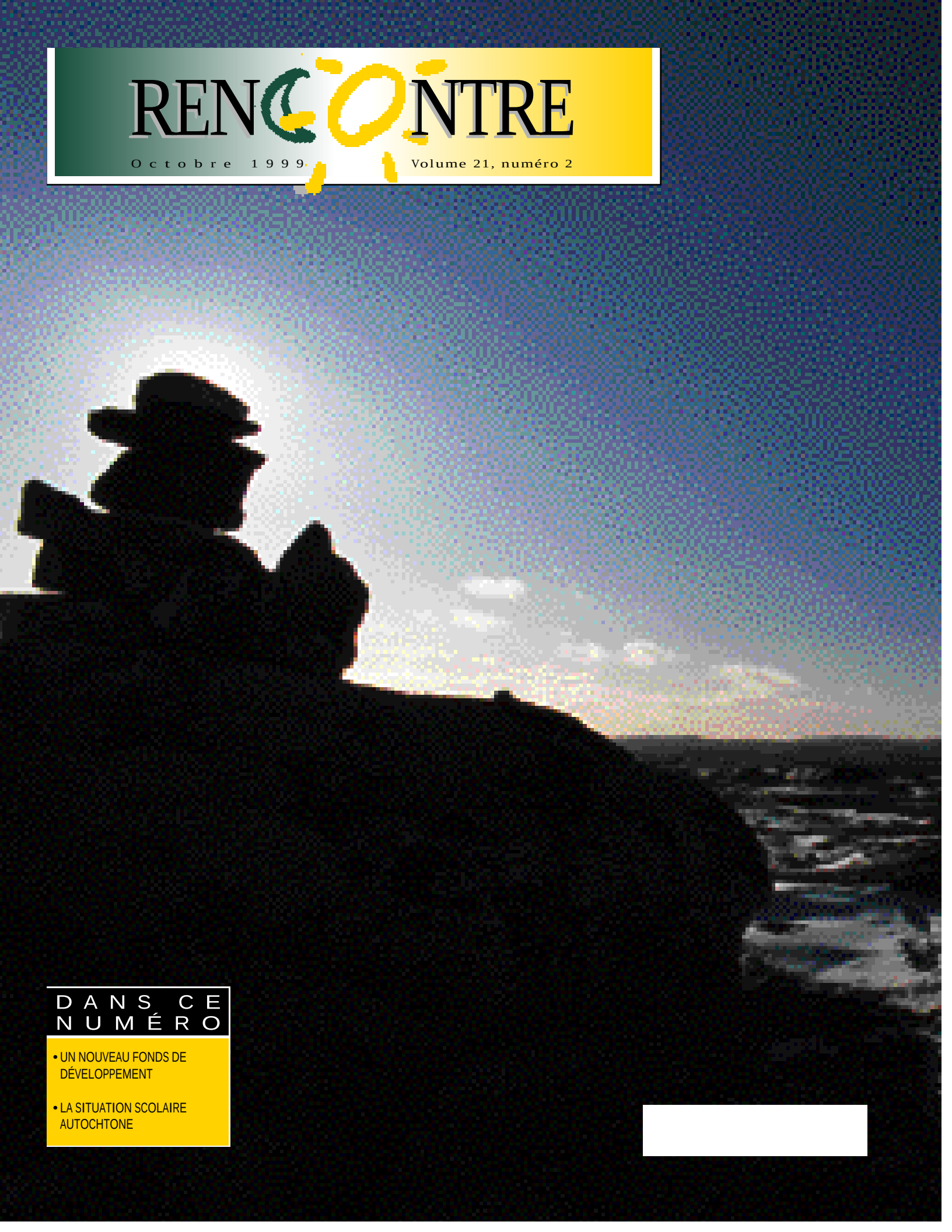


RENCONTRE

Octobre 1999

Volume 21, numéro 2

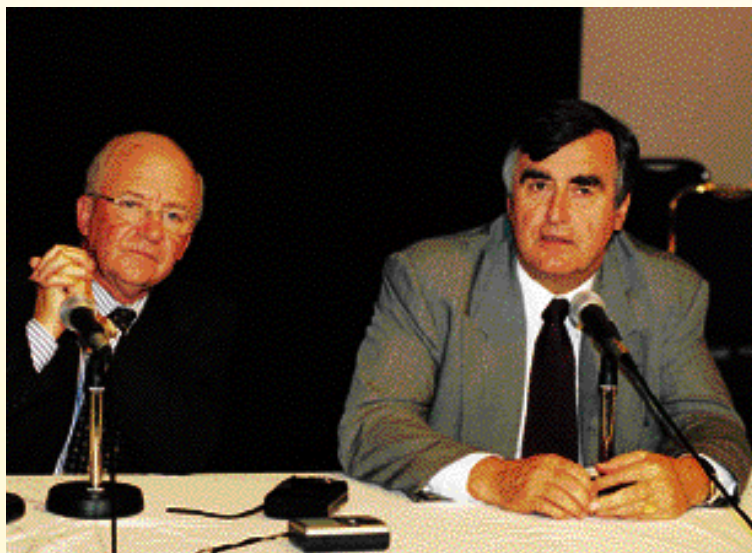


DANS CE
NUMÉRO

- UN NOUVEAU FONDS DE DÉVELOPPEMENT
- LA SITUATION SCOLAIRE AUTOCHTONE



CONTRIBUER À L'ESSOR DES COMMUNAUTÉS



Le premier ministre Lucien Bouchard et le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevette, lors de la conférence de presse tenue après la réunion avec les leaders autochtones, le 29 juin 1999.

Le premier ministre Lucien Bouchard et moi-même avons rencontré les leaders autochtones du Québec, le 29 juin dernier. Cette rencontre historique avait comme principal objectif d'établir un lieu politique d'échanges. Nous avons alors convenu de mettre sur pied un comité technique composé de personnes désignées par l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador et par le gouvernement du Québec, pour élaborer une proposition de modèle de forum politique. Ce comité technique sera chapeauté par un comité politique conjoint qui va recevoir les recommandations et procédera aux arbitrages. Les propositions des comités seront discutées lors d'une deuxième rencontre prévue pour l'automne 1999.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec continue de travailler en concertation avec les communautés et nations autochtones afin de permettre de mieux répondre aux besoins et préoccupations de ces populations. Leur développement social et économique ainsi que l'harmonisation des relations entre les Autochtones et l'ensemble de la population du Québec demeurent des objectifs primordiaux du gouvernement.

La signature d'ententes de partenariat avec des communautés ou nations autochtones constitue l'un des moyens que nous avons mis de l'avant pour atteindre ces objectifs. Une trentaine d'ententes ont déjà été signées depuis avril 1998, alors que nous rendions publiques les orientations gouvernementales concernant les affaires autochtones. Ces ententes favorisent des relations harmonieuses et nous poursuivons cette démarche de partenariat auprès des communautés et nations autochtones qui le souhaitent.

D'autre part, le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de développement pour les Autochtones et y consacre un montant de 125 millions de dollars sur cinq ans. Ce fonds vise à soutenir des mesures et des projets de développement économique et d'infrastructures communautaires, selon les besoins prioritaires exprimés par les communautés. Il contribue ainsi à l'essor d'entreprises autochtones et à la création d'emplois.

Je remercie les leaders autochtones qui ont exprimé leur confiance dans les gestes concrets que pose le gouvernement québécois pour soutenir les communautés dans leurs efforts de développement. Le défi est grand et nous entendons le relever dans un esprit de respect mutuel et de partenariat garant d'un avenir meilleur pour les jeunes du Québec.

Guy Chevette

SOMMAIRE



Chap de Séraphin

Scène d'automne près de Kuujuaq.

Page éditoriale : Contribuer à l'essor des communautés	2
Le partenariat se poursuit	4
Betsiamites, partenaire d'Hydro-Québec; Premier investissement	6
Rencontre au sommet	7
Un nouveau fonds de développement	8
Des langues vivantes	10
Réforme majeure chez les Hurons-Wendats	11
Aperçu de la situation scolaire autochtone	12
Projet-pilote en éducation spéciale	14
La légende de Kwikwici	15
Prévenir l'anémie chez les enfants	16
Les Hurons aménagent la forêt	17
Rencontre +	18
À la rencontre des jeunes	22
Publications	23

20 ans!

Depuis 20 ans, RENCONTRE vous apporte des nouvelles concernant les Autochtones du Québec et les actions du gouvernement à leur égard. Dites-nous ce que vous pensez de la revue : voir page 20.

PROCHAINE PARUTION : MAI 2000

RENCONTRE

Octobre 1999 Volume 21, numéro 2

Secrétaire général associé
aux affaires autochtones
Robert Sauvé

Rédactrice en chef
Ann Picard

Rédactrice adjointe
Lucie Dumas

Secrétaire
Marie Desrochers

Conception graphique
Indiana Marketing

Photogravure
Litho Acme-Prescom

Impression
Imprimerie Quebecor L'Éclaireur

Distribution
Ateliers TAQ inc.

Pour le présent numéro :
Collaborateurs et collaboratrices

Pierre Cauchon,
Secrétariat aux affaires
autochtones

Réal Lortie,
Statistique Canada

Maya Mollen,
Secrétariat aux affaires
autochtones

RENCONTRE est publiée par le Secrétariat aux affaires autochtones du gouvernement du Québec. Réalisée à l'intention des Amérindiens et des Inuits du Québec et de toute autre personne intéressée par les questions autochtones, RENCONTRE diffuse des reportages et des commentaires en provenance des milieux autochtones, ainsi que de l'information sur les politiques et les programmes du gouvernement du Québec.

La reproduction partielle ou totale des articles est autorisée à condition de mentionner la source. Les œuvres et les photographies illustrant les articles ne peuvent en aucun temps être reproduites sans l'accord du Secrétariat. RENCONTRE est disponible au Secrétariat aux affaires autochtones (voir page 20) et est distribuée dans les bureaux régionaux de Communication-Québec. La revue est publiée en français et en anglais.

RENCONTRE
Secrétariat aux affaires autochtones
1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6
Téléphone: (418) 643-3166 Télécopieur: (418) 646-4918
Site Web : <http://www.saa.gouv.qc.ca>
Courriel : rencontre@cex.gouv.qc.ca

Cette revue a été élaborée à l'initiative et sous la supervision du Secrétariat aux affaires autochtones et éditée par Les Publications du Québec.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1999
ISSN 0709-9487
© Gouvernement du Québec, 1999

LE PARTENARIAT SE POURSUIT

par Ann Picard

Le gouvernement du Québec a conclu, le 29 juin 1999, plusieurs ententes avec des leaders autochtones représentant la nation inuite, la nation abénaquise et la communauté montagnaise de La Romaine. Ces ententes s'inscrivent dans les orientations du gouvernement du Québec concernant les affaires autochtones rendues publiques en avril 1998.

Le chef d'Odanak, Gilles O'Bomsawin, Brigitte Bonneville, membre du conseil de bande de Wôlinak, et le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, ont signé deux ententes concernant premièrement la pratique des activités de pêche et, deuxièmement, la pratique des activités de chasse et de piégeage, à des fins alimentaires, rituelles ou sociales pour les communautés d'Odanak et de Wôlinak.

Ces ententes rejoignent la démarche entreprise en mai 1997, par le ministre de l'Environnement et de la Faune, auprès de tous les chefs des communautés autochtones non bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, pour les inviter à conclure des ententes portant sur la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Les ententes définissent la façon dont les Abénaquis pratiqueront leurs activités de pêche, de chasse et de piégeage, et ce, tout en respectant les principes de conservation des ressources fauniques, de sécurité publique, de respect de la propriété privée ainsi que de cohabitation et de partage avec les autres utilisateurs

de la faune. En plus de faciliter la pratique de ces activités par les Abénaquis, ces ententes favorisent une plus grande autonomie et permettent des responsabilités élargies pour les conseils d'Odanak et de Wôlinak, les faisant ainsi des partenaires à part entière dans la gestion et le développement des ressources fauniques.

Les ententes prévoient un code pratique doté d'un ensemble de mesures portant notamment sur la conservation de la faune, les pratiques prohibées, l'identification des chasseurs, piégeurs et pêcheurs et la sécurité publique. D'autres mesures portent également sur la délivrance des permis et des autorisations, sur l'enregistrement des captures et sur le suivi et l'évaluation des ententes.

À plusieurs reprises pendant les pourparlers, les représentants du gouvernement ont informé et consulté les organismes concernés. Les associations ou regroupements qui ont collaboré à la concrétisation de ces ententes sont la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, l'Alliance des clubs privés de l'Estrie, les syndicats de producteurs de bois de l'Union des producteurs agricoles, les groupements et les sociétés de producteurs forestiers, l'Agence forestière des Bois-Francs, la Corporation des rivières des Bois-Francs et l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre.

25 millions de dollars pour les villages inuits

Johnny N. Adams, président de l'Administration régionale Kativik, et le ministre Guy Chevrette ont signé une entente concernant l'enveloppe de financement pour le développement des communautés inuites.

Cette entente particulière découle de l'entente-cadre conclue avec l'Administration régionale Kativik en octobre 1998 et dans laquelle le gouvernement a convenu de rendre disponible une enveloppe de financement de 25 millions de dollars sur 5 ans dont 20 % sera consacré au développement économique. Les objectifs sont de stimuler le développement économique de la région Kativik, de créer des emplois pour les Inuits et de soutenir l'amélioration de même que la construction d'infrastructures communautaires.



Marc André Gauthier

Daniel G. Nolett, directeur général du Grand Conseil de la nation Waban-Aki, Brigitte Bonneville, conseil-lère de Wôlinak, le ministre Guy Chevrette et Gilles O'Bomsawin, chef d'Odanak, ont conclu deux ententes sur les activités de chasse, de pêche et de piégeage.



Marc-André Gauthier

Malee Saunders, secrétaire de l'ARK, Johnny N. Adams, président du comité administratif de l'ARK, et le ministre Guy Chevrette ont signé l'entente sur le développement des communautés inuites en présence des maires du Nunavik.

L'entente identifie donc les modalités de programmation, de gestion et de concertation ainsi que les engagements généraux de l'Administration régionale Kativik et du gouvernement selon deux volets d'intervention destinés au financement de projets de développement économique et de projets d'infrastructures communautaires. En vertu de cette entente, l'Administration régionale Kativik est responsable de la gestion de l'enveloppe de financement.

Il s'agit du premier engagement du gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones en favorisant le développement tant économique que communautaire des Inuits. L'aide apportée au cours des cinq prochaines années servira à appuyer des projets concrets issus du milieu.

Aéroport de La Romaine

Le chef du Conseil des Montagnais d'Unamen-Shipu, Georges C. Bacon, et le ministre Chevrette ont par ailleurs signé le 29 juin un contrat d'affaires visant le réaménagement de l'aéroport de La Romaine et l'amélioration de son chemin d'accès. En vertu de cette entente, le Conseil des Montagnais assumera la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le contrat prévoit le prolongement de la piste d'atterrissage de 500 m à 1 199 m ainsi que son asphaltage, ce qui permettra d'intégrer cette piste au réseau aéroportuaire principal de la Basse-Côte-Nord. Le réaménagement de l'aéroport de La Romaine améliorera grandement la desserte aérienne pour ces populations montagnaises et non-autochtones isolées de La Romaine puisque celles-ci seront désormais desservies jour et nuit.

En vertu de ce contrat, le Conseil des Montagnais s'engage à procéder à l'embauche de résidents de la communauté non-

autochtone de La Romaine pour les travaux en régie.

La construction d'un aérogare avec un stationnement et la mise en place d'aides visuelles à la navigation tels que l'éclairage des panneaux de signalisation ainsi que des indicateurs de direction de vent sont également prévues au contrat.

Le gouvernement du Québec partagera les coûts de ces travaux avec le gouvernement fédéral dans une proportion de 40 % pour le Québec et 60 % pour le Canada.

En plus de répondre à des impératifs de sécurité, de fiabilité et d'efficacité des services aériens pour la population de La Romaine, les travaux qui seront réalisés grâce à la conclusion de cette entente contribueront au désenclavement de cette communauté isolée et à la création d'emplois dans la région de la Basse-Côte-Nord.

5



Marc-André Gauthier

La conseillère Yvette B. Mark, le chef Georges C. Bacon et le ministre Guy Chevrette lors de la signature du contrat d'affaires concernant le réaménagement de l'aéroport de La Romaine.

BETSIAMITES PARTENAIRE D'HYDRO-QUÉBEC

Le Conseil des Montagnais de Betsiamites a signé une entente de partenariat avec Hydro-Québec, le 21 juin 1999, concernant la réalisation de projets hydroélectriques sur la Côte-Nord. La signature a eu lieu dans le cadre de l'inauguration du Centre d'interprétation de la culture innue à Papinachois, près de Betsiamites.

L'entente prévoit des travaux de dérivation partielle des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane qui nécessiteront des investissements d'environ 82 millions de dollars dont 15 millions proviendront des Montagnais de Betsiamites. De plus, une centrale sera construite sur la rivière Touloustouc pour une somme de plus de 600 millions de dollars financée par Hydro-Québec.

Hydro-Québec versera au conseil de bande quelque 100 millions de dollars sur une période de 50 ans. De plus, cette entente permet la création de nombreux emplois et la formation de nouvelles entreprises.

La mise en service des dérivations partielles des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons est prévue pour la fin de l'an 2000 alors que celle de la rivière Manouane l'est pour la fin de 2002. Quant à la centrale de la Touloustouc, sa mise en service doit se faire à la fin de 2005.



André Landry

Le chef René Simon, sa conjointe Marie et le président d'Hydro-Québec, André Caillé, lors de la signature de l'entente de partenariat, le 21 juin 1999.

Le chef René Simon considère que cette entente est une première au Québec autant pour la façon dont elle a été négociée, sur une période d'un an, que pour son contenu. « Cet accord représente un apport financier très important pour notre communauté, affirme le chef Simon, il nous donne une autonomie financière qui nous permet d'être plus indépendant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a toujours été dans les projets du conseil de bande d'aborder le partenariat avec Hydro-Québec pour les projets de développement hydroélectrique sur notre territoire. Nous sommes donc très satisfaits de cette entente. »

Une entente parallèle a aussi été signée entre les deux partenaires pour la restauration de la rivière Betsiamites dont le débit sera augmenté à la suite des dérivations des autres rivières. En vertu de cette deuxième entente Hydro-Québec accorde

cinq millions de dollars sur cinq ans aux Montagnais de Betsiamites pour y assurer la sauvegarde et la mise en valeur du saumon.

Le 16 août 1999, un peu plus de 50 % de la population de Betsiamites s'est prononcée sur ce projet lors d'un référendum. Les résultats ont donné 79,5 % en faveur de cet accord de partenariat.

PREMIER INVESTISSEMENT

Transport Katinnik a reçu 500 000 \$ du Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec. Il s'agit du premier investissement de ce nouveau fonds qui dispose d'un capital initial de 6 millions de dollars. Transport Katinnik, une entreprise inuite, assure le transport de minerai entre le site minier de Katinnik, près de Salluit, et le port de Baie-Déception, au Nunavik. Cet investissement lui permet

d'acheter les véhicules qu'elle louait jusqu'à maintenant et d'accroître ainsi la rentabilité de ses opérations.

Une entente a été conclue en mai 1999 entre Transport Katinnik et la société minière Raglan du Québec. Cet accord d'une durée de 74 mois concerne le transport de nickel, ainsi que de tout le carburant et le matériel nécessaire à l'exploitation de la mine.

RENCONTRE AU SOMMET

par Lucie Dumas

Le premier ministre Lucien Bouchard, accompagné du ministre Guy Chevrette, a rencontré les leaders autochtones du Québec, le 29 juin dernier. La rencontre qui a duré environ quatre heures avait pour but d'échanger sur le Fonds de développement pour les Autochtones mis sur pied par le Québec, sur le projet de loi-cadre qui vise à donner une assise juridique aux ententes signées entre le Québec et des communautés ou nations autochtones et sur le projet de création d'un lieu politique permanent, prévu dans les orientations du Québec concernant les affaires autochtones, et qui permettrait aux élus autochtones et non autochtones du Québec de discuter des grandes questions sur lesquelles se fondent leurs relations.

« Nous avons une très lourde responsabilité, a affirmé le premier ministre en s'adressant aux leaders autochtones. Il y a eu des changements depuis René Lévesque mais nous devons aller plus loin. Nous nous rencontrons parce que nous sommes assez réalistes pour constater qu'on a des problèmes à régler ensemble. Ils sont de deux ordres : politique ou philosophique mais aussi socio-économique. »

D'emblée, le premier ministre a proposé que cette rencontre soit suivie par une deuxième dès cet automne et qu'un groupe de travail soit immédiatement formé avec le mandat de définir un lieu politique permanent d'échanges et de discussions. Les leaders autochtones ont accepté la mise sur pied de ce comité conjoint.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Guy Chevrette, a insisté sur l'urgence de trouver ensemble des solutions à certains problèmes vécus dans les communautés autochtones. « Il faut trouver de nouvelles façons de faire, a-t-il dit, ouvrir de nouvelles perspectives pour les jeunes. Depuis deux ans nous avançons, mais tout n'est pas réglé. Le projet de loi-cadre est un autre outil que se donne le gouvernement pour assouplir son action à l'égard des Autochtones. »

Le ministre Chevrette a également expliqué que le Fonds de développement pour les Autochtones est maintenant mis en place. Ce sont 125 millions de dollars qui sont mis à la disposition des communautés ou nations autochtones sur une période de cinq ans.

De part et d'autre, les présentations ont été claires et honnêtes et la rencontre s'est déroulée dans un climat de confiance et de respect mutuel. Plusieurs leaders autochtones ont exprimé leur volonté de travailler en partenariat, d'égal à égal, avec le gouvernement du Québec et se sont dits encouragés par la volonté de dialogue exprimée lors de cette rencontre.



Marc-André Grenier

Le premier ministre Lucien Bouchard a pu échanger avec des leaders autochtones le 29 juin 1999.

Certains ont rappelé que les relations entre les Autochtones et le gouvernement passent nécessairement par la reconnaissance et le respect des droits des Autochtones. D'autres ont souligné le fait que même s'il y a désaccord sur certaines questions de fond, le gouvernement du Québec et les leaders autochtones ont trouvé une façon de s'entendre afin de favoriser le développement social et économique des communautés autochtones, faisant ainsi référence, entre autres, aux nombreuses ententes de partenariat signées depuis que les orientations gouvernementales concernant les affaires autochtones ont été rendues publiques en avril 1998.

7

Le vice-chef de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL), Ghislain Picard, a déclaré en conférence de presse après la rencontre, que l'APNQL croit nécessaire d'engager un dialogue et de trouver un processus permanent d'échanges et de discussions avec le Québec. « Nous avons aujourd'hui un accord pour nommer des représentants sur un comité provisoire qui fera état des discussions à ce sujet à la rencontre prévue à l'automne 1999, a déclaré M. Picard, mais on veut une démarche égalitaire. »

Le chef de Natashquan, Antoine Ishpatao, a bien résumé la pensée de plusieurs autres participants en disant : « On n'est pas ici pour se déchirer mais pour construire. On fait partie d'un tout. Je crois en de bonnes relations entre plusieurs peuples. On se crée des barrières mais la vie c'est le partage. Ma communauté c'est petit, mais c'est aussi tellement grand. »

UN NOUVEAU FONDS DE DÉVELOPPEMENT

par Pierre Cauchon

En annonçant ses orientations concernant les affaires autochtones le 2 avril 1998, le gouvernement du Québec visait, entre autres, à créer des conditions favorables au développement de l'économie et de l'emploi chez les Autochtones. Des moyens concrets et pragmatiques sont proposés pour répondre à court et moyen terme aux besoins jugés prioritaires par les communautés et permettant d'effectuer un certain rattrapage tant socioéconomique que communautaire.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de développement pour les Autochtones, tel que l'annonçait le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, lors de la rencontre avec les chefs le 29 juin dernier à Québec. Cet outil de développement significatif et diversifié est doté d'une enveloppe financière substantielle pouvant répondre aux nombreux besoins maintes fois manifestés par les communautés autochtones du Québec. Le gouvernement du Québec préconise une approche de concertation et de partenariat en associant étroitement les Autochtones à la mise en œuvre ainsi qu'à la gestion de certaines composantes du Fonds.

De manière plus précise, le Fonds de développement pour les Autochtones vise à soutenir des mesures ou des projets autochtones de développement économique et d'infrastructures communautaires. Sous forme de programme régulier du gouverne-

ment du Québec, il intervient selon les besoins et les priorités exprimés par chaque communauté.

Afin de s'assurer d'être équitable et dans un esprit de responsabilisation des communautés autochtones, l'enveloppe totale de 125 millions de dollars est répartie par communauté selon des critères objectifs, tels que la population et un montant de base pour chaque communauté. La somme destinée à une communauté pour le financement de projets ou de mesures est inscrite dans une entente particulière conclue entre le gouvernement du Québec et cette communauté. Une portion de l'enveloppe totale sera réservée aux Autochtones vivant hors-réserve.

Ainsi, chaque communauté présentera une liste de mesures ou de projets prioritaires de développement économique et d'infrastructures communautaires pouvant être financés à l'intérieur de l'enveloppe financière qui lui est dédiée. Une programmation annuelle est établie conjointement et convenue dans une entente particulière, dans laquelle on retrouvera également les modalités de gestion et de concertation ainsi que les engagements des parties. Pour que les projets et les mesures soient inscrits à la programmation et agréés par le gouvernement du Québec, il faudra qu'au moins 50 % du financement soit assumé par la nation, la communauté, un partenaire ou le gouvernement fédéral.

Le Fonds ne finance pas n'importe quel projet. Les projets doivent être financés en premier lieu par le biais des programmes existants du gouvernement fédéral et ceux des ministères québécois, à même leur budget. Le Fonds ne finance que les projets où il n'existe aucun programme pouvant répondre à leurs besoins spécifiques, que ce soit dans une communauté ou hors-communauté, et le cas échéant, les projets qui nécessitent une aide financière additionnelle à ce que peuvent offrir les programmes actuels.

Il est bon de rappeler, tel qu'il apparaît dans le document Partenariat, Développement, Actions, que le Fonds ne vise pas à se substituer au gouvernement fédéral en ce qui a trait au financement de projets de développement économique et d'infrastructure.



Le premier ministre Lucien Bouchard et le ministre Guy Chevrette ont rencontré les leaders inuits le 29 juin 1999. Le premier engagement du gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds a été conclu avec les Inuits pour le développement de leurs communautés.

Marc-Aurèle Gauthier

ures communautaires en milieu autochtone. En ce sens, le financement du Québec doit être clairement considéré comme un ajout qui s'inscrit en complément de celui de fiduciaire du gouvernement fédéral. De plus, le Fonds ne finance pas de dépenses sur une base écurrente.

e développement économique

De façon à permettre d'intervenir selon les besoins et les choix de chaque communauté autochtone, le Fonds peut financer soit des projets, soit des mesures de développement économique.

Sont admissibles les projets de développement économique identifiés comme prioritaires par une communauté, ayant un impact sur la consolidation des acquis et le développement économique d'une ou plusieurs communautés autochtones du Québec et possédant l'une des caractéristiques suivantes : innovateurs, structurants, créateurs d'emplois, assurant le rayonnement et l'amélioration du cadre de vie de la nation ou de la communauté. Les études se rapportant à la mise au point d'un projet peuvent aussi être financées.

Le montant maximal de l'aide financière par projet ou étude est déterminé en tenant compte des besoins financiers du projet et de l'aide accordée par les ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. L'aide accordée par le Québec ne peut excéder 50 % du coût total du projet. La nation ou la communauté, le promoteur et le fédéral complètent le financement du projet. Le cumul des aides consenties par les deux ordres de gouvernement ne peut excéder 90 % du coût du projet.

Le Fonds permet aussi de financer, selon les priorités exprimées par chaque communauté ainsi que les règles et les modalités à convenir, la mise en place de mesures spécifiques de développement économique en milieu autochtone, soit un fonds d'investissement local autochtone, un fonds de capital de risque autochtone et des mesures d'aide au développement économique local.

e développement d'infrastructures communautaires

Le soutien au développement des infrastructures communautaires vise la réalisation de travaux de réfection, d'agrandisse-

ment, de construction d'infrastructures communautaires et d'achat d'équipements communautaires. Par infrastructures et équipements communautaires, on entend globalement tout bien ou immobilisation qui sert à améliorer la qualité de vie de la population tant par la satisfaction des besoins sociaux que des besoins de santé, d'éducation, de loisir, de sécurité publique ou autres.

Chaque communauté autochtone élaborera une liste de projets d'infrastructures communautaires et établira, en concertation avec le gouvernement du Québec, une programmation de réalisation. Pour qu'un projet soit admissible à la programmation, il doit être considéré comme prioritaire, utile et d'intérêt pour la collectivité, avoir la capacité financière d'assumer les frais d'opération et d'entretien, être justifié (détérioration, désuétude, insuffisance de capacité pour la population actuelle, présence ou non d'équipement

de même nature ou ayant la même vocation, etc.) et avoir des impacts positifs sur l'économie, l'emploi, l'aménagement du territoire et la revitalisation des villages.

L'aide financière accordée à une communauté ou à un organisme ne peut dépasser plus de 50 % du coût total de l'ensemble des travaux et des achats admissibles agréés dans la programmation annuelle. Toutes les dépenses d'immobilisation pour les infrastructures communautaires sont amorties et financées selon leur durée de vie utile, soit en fonction des mêmes règles que celles applicables aux équipements

9



SAA, Gilles Chaumel

L'enveloppe totale de 125 millions de dollars du Fonds de développement est répartie par communauté selon des critères objectifs, tels que la population et un montant de base pour chaque communauté.

similaires financés par le gouvernement du Québec dans les territoires non autochtones. Pour ce faire, le gouvernement du Québec entend financer le service de la dette de chaque projet, c'est-à-dire rembourser le capital, les paiements d'intérêts et les frais inhérents de l'emprunt à long terme qu'une nation, une communauté ou un organisme a contractés auprès d'une institution financière de son choix.

Les travaux et les achats d'équipements communautaires peuvent faire l'objet d'une aide financière en autant qu'ils n'aient pas été entrepris avant que la programmation n'ait été convenue par les gouvernements et la nation, la communauté ou l'organisme en question. Toutefois, les projets présentés au Secrétariat aux affaires autochtones depuis le 2 avril 1998 et avant la mise en œuvre du Fonds peuvent être considérés s'ils satisfont aux exigences.

DES LANGUES VIVANTES

par R  al Lortie*

Les langues autochtones parl  es au Canada sont nombreuses et diversifi  es, toutefois elles comptent parmi les plus menac  es au monde. Qu'en est-il des langues autochtones parl  es au Qu  bec?

En 1996, quelque 33 875 des 71 415 Autochtones vivant au Qu  bec¹, soit pr  s de la moiti  , ont indiqu   une langue autochtone comme langue maternelle. Il s'agit de la plus forte proportion parmi toutes les provinces – seuls les Territoires du Nord-Ouest ont affich   un taux plus   lev   (61,8 %).

Ce pourcentage varie toutefois selon le groupe auquel appartiennent les Autochtones. En effet, au Qu  bec, 54 % des Indiens (28 % pour le reste du pays), 94 % des Inuits (61 % pour le reste du pays) et 2 % des M  tis (7 % pour le reste du pays) ont d  clar   une langue autochtone comme langue maternelle.

Au Qu  bec, les langues autochtones les plus fr  quentes sont l'inuktitut et quatre langues algonquiennes (d  crites comme langues algonquines pour le Recensement), soit le cri, le montagnais-naskapi (au Qu  bec, la nation montagnaise et la nation naskapie ont chacune leur propre langue), l'attikamek et l'algonquin. Ces cinq langues repr  sentaient 96 % des langues autochtones d  clar  es en tant que langue maternelle.

Transmission de la langue

Pour survivre, une langue doit   tre transmise de g  n  ration en g  n  ration et une des fa  ons d'y arriver est de parler cette langue    la maison. Au Qu  bec, 92 % des 33 875 Autochtones qui avaient d  clar   une langue autochtone comme langue maternelle, ont indiqu   qu'ils parlaient r  guli  rement cette langue    la maison, comparativement    66 % ailleurs au Canada.

Une langue a   galement plus de chances de survivre si une proportion importante de jeunes la parlent. Il est int  ressant de noter qu'au Qu  bec, un enfant autochtone sur deux,   g   de moins de 15 ans, parlait une langue autochtone    la maison, comparativement    un enfant sur sept ailleurs au Canada; ces proportions sont sensiblement les m  mes pour les jeunes autochtones   g  s de 15    24 ans.

Les Autochtones du Qu  bec se distinguent   galement de leurs cong  n  res du reste du pays par la connaissance d'une langue



De g  n  ration en g  n  ration, la famille Jourdain parle le montagnais    la maison.

autochtone; au Qu  bec, un Autochtone sur deux pouvait soutenir une conversation dans une langue autochtone, comparativement    un sur quatre parmi les Autochtones vivant ailleurs au Canada.

Perspectives d'avenir

Les communaut  s qui vivent loin des centres urbains ont plus de chances de conserver leur langue puisqu'elles sont port  es    parler leur langue dans leurs activit  s quotidiennes, c'est le cas notamment des Inuits, des Attikameks, des Naskapis, des Montagnais et des Algonquins du Qu  bec.

Les communaut  s avec un petit bassin de population qui vivent    proximit   d'une communaut   d'une m  me famille linguistique ont, elles aussi, plus de chances de conserver leur langue; c'est le cas des 870 Autochtones de la p  ninsule gasp  sienne qui ont d  clar   le micmac comme langue maternelle et qui vivent    proximit   de plus de 6 000 Autochtones, de langue maternelle micmaque, r  partis dans les provinces de l'Atlantique.

Compte tenu des diff  rents facteurs favorisant la vitalit   d'une langue, nous constatons qu'au Qu  bec la langue ab  naquise est menac  e, car seulement une vingtaine d'Autochtones l'ont d  clar   comme langue maternelle. Toutefois, la survie des cinq langues autochtones les plus courantes au Qu  bec de m  me que de la langue micmaque semble, pour le moment, assur  e.

* R  al Lortie, analyste-conseil principal, Statistique Canada, assist   de Pascal Mayrand,   tudiant    l'UQAM.

¹ Quatre r  serves indiennes du Qu  bec ont   t   partiellement d  nombr  es lors du Recensement de 1996; les donn  es concernant ces r  serves ne sont donc pas incluses dans cette analyse. Source: NORRIS, Mary Jane. «Les langues autochtones du Canada», Tendances sociales canadiennes, No 11-008 au catalogue, hiver 1998, p. 8-17. Disponible sur le site www.statcan.ca, Le Quotidien, 14 d  cembre 1998.

REFORME MAJEURE CHEZ LES HURONS-WENDATS

par Ann Picard

Le Conseil de la nation huronne-wendat a amorcé, dès septembre 1998, la mise en place d'un processus de réforme majeure de la structure de gestion des affaires politiques de la nation et du mode de représentation de ses dirigeants. En bref, la démarche consiste à revoir le mode actuel d'élection des dirigeants et d'envisager un nouveau mode de représentation communautaire.

Le Conseil a d'abord fait connaître publiquement sa volonté et sa priorité de consulter la population afin de modifier le mode électoral actuel pour qu'il soit plus respectueux de la culture, des valeurs, de l'héritage et des besoins de la nation.

Une équipe de coordination technique a été engagée par le Conseil pour faciliter la mise en place du processus. Un groupe de réflexion comprenant des citoyens de la nation a accepté de travailler au déblayage nécessaire des sujets et des enjeux de la réforme, en appui à l'équipe de coordination. À la suite de plusieurs rencontres, le groupe de réflexion a remis, en mars 1999, un rapport suggérant les principaux paramètres du débat.

Huit cercles familiaux

Huit familles ou cercles familiaux ont été formés; par exemple, on retrouve le cercle familial des Picard, des Bastien-Sioui, etc. Des représentants, substituts et secrétaires-trésoriers de chacun des cercles familiaux ont été choisis par les membres du regroupement. Ces personnes choisies élaboreront le projet de réforme du mode de représentation politique et de la structure de gestion des affaires de la nation. Pendant cette longue démarche, tous les membres des cercles familiaux reçoivent la documentation pertinente et sont conviés à participer régulièrement à des réunions d'information.

Depuis les années 1880, les Hurons-Wendats élisent un ou une chef à la tête d'un conseil de bande. Aujourd'hui, les Hurons-Wendats souhaitent, avec toutes les familles réunies, revoir leur institution politique et désigner leurs dirigeants selon un mode qui leur convienne mieux et qui leur ressemble. En dix ans, les Hurons-Wendats ont vu défiler cinq conseils différents, ce qui a nui aux possibilités de développement sous toutes ses formes, selon les dires du Conseil actuel.

Le Conseil de la nation huronne-wendat trouve que cer-

taines dispositions de la Loi sur les Indiens sont dépassées par rapport aux besoins modernes de la nation. Comme il est toutefois possible de convertir le système électoral régi par la Loi sur les Indiens en un mode de représentation communautaire, c'est ce que les Hurons-Wendats s'apprêtent à faire.

Une des priorités est de voir à la réconciliation de tous les membres de la nation, qu'ils vivent ou non à Wendake. Les Hurons-Wendats veulent tenir compte des besoins et droits de 60 % de leurs membres qui vivent en dehors de la réserve, en ce qui touche particulièrement les affaires de nature nationale. Fait à souligner, quatre des huit représentants familiaux vivent à l'extérieur de Wendake.

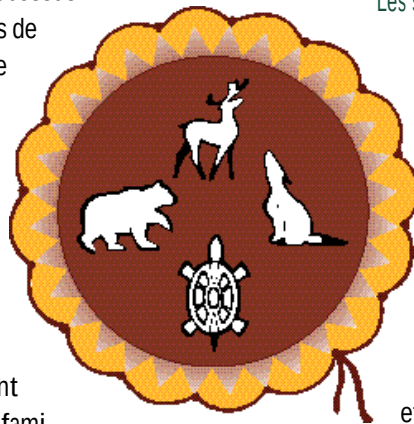
Les sujets abordés

Plusieurs sujets pertinents seront examinés par le Regroupement des familles. Afin de fonctionner selon leur propre mode de représentation communautaire, il faudra que les Hurons-Wendats sortent du contexte de certains articles de la Loi sur les Indiens. Au cours de ce changement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'intéressera entre autres à la démocratie du processus, au mécanisme de modification du système, à la protection des droits et libertés.

L'extension du droit de vote à tous les membres de la nation sera en outre étudiée. Les résidents voudront voir à la protection de leur capacité de décider en ce qui concerne la gestion des affaires locales. Le Regroupement aura à s'interroger sur les conditions de l'élargissement du droit de vote, de candidature et de représentation et sur les façons d'y parvenir.

La structure politique souhaitée devra être identifiée, puis on précisera son fonctionnement. En ce qui a trait aux dirigeants, plusieurs points seront revus : la durée de leur mandat, le mode de nomination, leurs devoirs, leurs responsabilités et leur imputabilité. Le Regroupement devra élaborer les pouvoirs des citoyens par rapport aux décisions de leurs dirigeants. Il devra par ailleurs rédiger les lois et règlements régissant les élections.

Le Regroupement soumettra au Conseil un projet de réforme du mode de représentation actuel en vue de la consultation publique. L'ensemble de la démarche doit être finalisé au printemps 2000. Pour information : (418) 845-1888.



APERÇU DE LA SITUATION SCOLAIRE AUTOCHTONE

par Lucie Dumas

Le ministère de l'Éducation a tracé, à partir des derniers recensements, un portrait de l'évolution de la situation scolaire des Autochtones du Québec, de 1977-1978 à aujourd'hui. En voici les grandes lignes.

La population autochtone est en progression constante et demeure plus jeune que celle du Québec en général, quoique sa structure d'âge vieillisse également. Il y a environ 72 000 Autochtones au Québec, soit 1 % de la population totale. En 1996, 65 % des Autochtones avaient entre 0 et 34 ans alors que ce pourcentage était de 47,4 % pour les autres résidents du Québec.

L'analyse de la situation scolaire des Autochtones doit tenir compte de certaines caractéristiques qui leur sont propres. Une des principales est leur grande dispersion géographique sur le territoire québécois et le fait qu'ils vivent dans plusieurs communautés dont la moitié sont difficilement accessibles. Leur situation linguistique très variée est un facteur également important. Chacune des onze nations autochtones du Québec, à peu d'exceptions près, utilise sa langue maternelle en plus de parler, soit comme langue d'usage, soit comme langue seconde, le français, l'anglais ou même les deux. Ces caractéristiques s'ajoutent à une spécificité culturelle évidente.

La scolarisation des 15 ans et plus

Si l'on considère les résultats des recensements de 1991 et de 1996, le niveau de scolarité de la population autochtone aurait connu une légère amélioration durant ces cinq années. Encore faut-il les interpréter avec prudence car ils sont partiels, un certain nombre d'Autochtones n'étant pas rejoints lors des recensements. Le pourcentage des 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité était passé de 45,6 % à 40 %. Le pourcentage d'Autochtones ayant atteint de 9 à 13 ans de scolarité (sans diplôme d'études secondaires) avait augmenté, passant de 29,4 % à 31,3 % pour la même période. Enfin, le pourcentage d'Autochtones ayant atteint un niveau de scolarité correspondant à des études postsecondaires passaient de 18,6 % à 20,5 %.

Le système scolaire autochtone

Le mouvement de prise en charge par les conseils de bande de l'administration des écoles situées dans leurs communautés a modifié le système scolaire autochtone durant les deux dernières décennies. Un premier grand changement avait eu lieu à la suite de la signature, avec les Cris et les Inuits, de la Convention



Denis Côté

Une minorité d'élèves autochtones obtiennent un diplôme d'études secondaires.

de la Baie-James et du Nord québécois en 1975 alors que furent créées la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik. En 1978, c'était au tour des Naskapis de signer la Convention du Nord-est québécois par laquelle ils prenaient en main l'administration de leur propre école au sein d'une commission scolaire de leur choix.

Au 30 septembre 1996, le système scolaire comprenait 62 écoles administrées par les communautés autochtones et fréquentées par 14 334 élèves. Ainsi, la presque totalité des Autochtones du Québec ont maintenant accès à des écoles primaires et secondaires dans leur communauté.

Le cheminement scolaire des Autochtones

À l'enseignement primaire, de même qu'au début du secondaire, les élèves autochtones représentent environ 1,2 % des effectifs scolaires québécois. Cette proportion baisse sensiblement à 0,7 % en 4^e année du secondaire, puis à 0,5 % l'année suivante.

Pour les élèves autochtones comme pour l'ensemble des élèves du Québec, plus on progresse dans le parcours scolaire, plus la proportion des élèves pouvant éprouver des difficultés et accumuler du retard augmente. À l'enseignement secondaire, les retards scolaires s'accompagnent d'une augmentation de l'abandon des études. Malgré cela, la proportion d'élèves inscrits en 5^e secondaire et n'ayant pas accumulé de retard est de 15,2 % pour les Autochtones comparativement à 71,4 % pour l'ensemble des élèves du Québec.

Il n'y a pas de données disponibles permettant d'observer le phénomène d'abandon scolaire et de diplomation des élèves autochtones du Québec, sauf pour les Cris et les Inuits. Les taux de diplomation ainsi observés pour la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont de 23,3 %, soit de beaucoup inférieurs à la moyenne de ceux observés pour l'ensemble des élèves du Québec qui sont de 73,2 %.

Une situation préoccupante

Selon le ministère de l'Éducation, l'abandon et le retard scolaires sont toujours très fréquents chez les élèves autochtones. Cette situation est préoccupante d'autant plus que la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire est demeurée difficile en dépit de la prise en charge de leur système d'éducation par les Autochtones. De plus, l'obtention du diplôme d'études secondaires, donnant accès à une qualification professionnelle reconnue ou à la poursuite d'études collégiales et universitaires, est encore le fait d'une minorité d'élèves autochtones.

Des réussites intéressantes

Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des premières nations (CEPN), affirme que la prise en charge a amené plusieurs réussites intéressantes, entre autres une augmentation du niveau de scolarité, davantage de diplômés autochtones des niveaux secondaire et post-secondaire, une augmentation des effectifs autochtones en éducation et une meilleure gestion des programmes et des services dans les écoles autochtones.

La directrice ne veut pas faire de liens entre la prise en charge et les difficultés scolaires des Autochtones. « L'analyse du ministère de l'Éducation est bien faite, dit-elle, mais il faut être prudent avec les chiffres des recensements qui sont parfois inadéquats concernant les Autochtones. De plus, la prise en charge de l'éducation par les communautés autochtones s'est faite de façon graduelle et c'est encore un phénomène relativement nouveau. »



SM Louise Séguin

Des jeunes Algonquins de Timiskaming sont attentifs à l'enseignement de Julie Mowatt qui, assistée de l'aînée Anna Mowatt, leur donne des cours sur leurs traditions.

« C'est vrai que certaines communautés éprouvent encore beaucoup de difficultés mais ce n'est pas du jour au lendemain qu'on apprend à manipuler des programmes scolaires et à les adapter aux besoins spécifiques de la clientèle autochtone, poursuit madame Bastien. Par contre, d'autres communautés ont réussi à le faire et peuvent maintenant servir de modèles. Le CEPN les encourage à partager leur expérience avec les communautés aux prises avec des difficultés. Même le système d'éducation du Québec a des problèmes, conclut Lise Bastien, et pourtant c'est le propre système des Québécois tandis que celui des Autochtones a été emprunté aux non-Autochtones et ils doivent l'adapter. D'ici cinq ou six ans, nous devrions voir une bonne amélioration de la gestion de l'éducation dans toutes les communautés autochtones ».

Source : Bulletin statistique de l'éducation numéro 7, septembre 1998, Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation du Québec, www.meq.gouv.qc.ca/M_stat.htm Disponible en français.

13

Distribution des populations autochtones et non-autochtones de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint

Plus haut niveau de scolarité atteint	RECENSEMENT DE 1991		RECENSEMENT DE 1996	
	Autochtones	Non-autochtones	Autochtones	Non-autochtones
Moins de 9 ^e année	45,6 %	20,0 %	40,0 %	18,1 %
9 ^e à 13 ^e sans diplôme	29,4 %	18,9 %	31,3 %	17,4 %
Diplôme d'études secondaires ou de métier	6,4 %	22,6 %	8,2 %	22,0 %
Études postsecondaires non universitaires avec ou sans certificat	14,8 %	20,3 %	15,5 %	22,3 %
Université sans diplôme	1,8 %	5,0 %	1,4 %	1,6 %
Diplôme universitaire	2,0 %	13,0 %	3,6 %	18,6 %

Source : Statistique Canada.

PROJET-PILOTE EN ÉDUCATION SPÉCIALE

par Ann Picard

Un projet-pilote triennal en éducation spéciale a débuté en 1997 grâce au travail acharné du Conseil en éducation des premières nations (CEPN). Vingt communautés amérindiennes y participent en offrant des services d'éducation spéciale pour répondre adéquatement aux besoins spéciaux des élèves autochtones. Ce projet-pilote vise à aider les jeunes qui ont des difficultés particulières, que ce soit un handicap physique, une déficience sensorielle, des problèmes d'apprentissage ou de comportement.

Le CEPN est convaincu de l'apport essentiel de services en éducation spéciale et son objectif est de faire adopter une politique dans ce domaine et d'avoir du financement adéquat, rendant du même coup ces services obligatoires, au même titre que ceux de l'éducation régulière.

L'historique

Tout a réellement commencé en 1990 quand l'assemblée générale du CEPN a identifié l'éducation spéciale comme dossier prioritaire. À partir de ce moment, le Conseil a multiplié les actions pour faire reconnaître par le gouvernement fédéral l'urgence de financer les services d'éducation spéciale dans les communautés amérindiennes. En 1992, une politique clarifiant la définition de l'éducation spéciale a été acceptée par les chefs des communautés membres du CEPN.

Une enquête auprès de ces communautés a permis de constater que 52 % de la population étudiante présentait des difficultés ou des handicaps divers. Après bien des démarches et des rencontres, le gouvernement fédéral a accepté de fournir environ 4 millions et demi de dollars sur trois ans.

La population étudiante des écoles de bande participant au projet-pilote est de 4 795. De ce nombre, 36 % reçoivent des services d'éducation spéciale. Dans le cas des quatre communautés qui n'ont pas d'école et qui participent au projet, 42 élèves reçoivent des services d'accompagnement, d'aide aux devoirs et une dizaine de ces enfants participent actuellement à un programme de dépistage précoce au préscolaire.



Le tiers des élèves des écoles participantes au projet-pilote reçoivent des services en éducation spéciale.

Quelque 75 projets ont été mis en place la première année. L'engagement de professionnels a aidé les enfants en difficulté. À Timiskaming, l'école a pu faire appel à des spécialistes parlant anglais, tels un orthopédagogue et un psychologue, qui se sont rendus sur place évaluer les besoins des élèves, en consultation avec les parents et le personnel. De cette façon, les parents évitent de se déplacer vers un plus grand centre urbain

pour rencontrer un professionnel. Un autre exemple est le travail entrepris par Obedjiwan pour que des services en orthophonie soient donnés à l'école. Une orthophoniste a formé des enseignants sur les problèmes de la parole et du langage. Une rééducatrice en langage attikamek a été embauchée et a rencontré de façon régulière 23 jeunes lors de la dernière année scolaire.

Environ 85 % des projets réalisés ont identifié la participation parentale comme un objectif important. Elle devient un élément majeur pour assurer le succès d'un projet qui concerne directement les services à l'enfant.

Chaque communauté a nommé un coordonnateur pour assurer le suivi du projet. Cette personne doit participer à des sessions de formation et des rencontres organisées par le CEPN et produire un rapport d'activités annuellement. Le Bureau de recherche sur la politique scolaire de l'Université McGill assiste le CEPN dans l'élaboration du contenu des cours offerts aux coordonnateurs et dans l'évaluation du projet.

À la fin du projet-pilote en 2000, le CEPN procédera à l'analyse complète des réalisations. La directrice Lise Bastien conclut : « Le projet-pilote triennal est un processus d'apprentissage. Les communautés s'y intègrent selon leurs capacités actuelles. Ce qui est incontestable, c'est que toutes les communautés ont amélioré leurs capacités à gérer un tel programme qui permettra d'améliorer les succès en classe des enfants. »

Un prix a été remis au CEPN au printemps dernier lors de la conférence nationale en éducation tenue à Calgary. Remis par l'Assemblée des premières nations, ce prix soulignait le seul projet du genre au Canada.

LA LEGENDE DE KWIKWICI

Il était une fois un petit oiseau qui s'était blessé en se sauvant d'un méchant loup. Kwikwici se cherchait un endroit pour se reposer car son aile était brisée et il ne pouvait plus voler. Il voletait ici et là parmi les arbres de la forêt afin de se trouver un refuge. Kwikwici se retrouve dans la forêt des bouleaux. Il se déplace en sautillant et demande de l'aide au beau bouleau blanc : « Bouleau, mon frère, je suis blessé. Puis-je demeurer chez toi jusqu'à ma guérison, je me ferai tout petit. » Mais celui-ci refusa en répliquant qu'il allait briser ses feuilles et son écorce.

Kwikwici ne se découragea pas et alla trouver la forêt des trembles. Il supplia le tremble de lui donner un refuge : « Mon aile est brisée et j'aimerais me reposer sur tes branches. » Le tremble refusa aussi en disant : « Non, je ne peux pas te recevoir! Va-t'en loin de moi, tu vas abîmer mes belles feuilles et mes branches. Je n'ai pas de place pour toi ici. » Kwikwici alla ensuite à la forêt des érables en espérant trouver du réconfort.

Il sautille jusqu'à l'érable : « Ô mon bel érable, coloré et généreux, je sais que tu as un cœur grand comme le monde. Je te demande de m'offrir un abri sur tes branches car je suis faible et malade. » Comme les autres, il refusa : « Non, je ne veux pas. Tu vas salir mon joli feuillage multicolore. Reste loin de moi et ne viens plus me déranger. » Kwikwici pleure...

Il est découragé et souffre terriblement. Kwikwici aperçut un sapin majestueux près de la rivière. Il tenta sa dernière chance et alla rejoindre le sapin : « Ô mon beau sapin, j'aimerais bien rester chez toi. S'il-te-plaît, abrite-moi car mon aile est toute brisée. Je suis si faible, si fatigué et ma blessure me fait souffrir. »

Le sapin, tout attendri et ému, accepta d'héberger Kwikwici et lui dit : « Viens chez moi, mon ami Kwikwici. Viens te reposer et te réchauffer sur mes belles branches.

Je prendrai soin de toi jusqu'à ta guérison complète. » Quelques lunes plus tard, Kwikwici était guéri de sa blessure grâce aux bons soins du sapin. Ils devinrent des amis inséparables. En récompense, le sapin a reçu le privilège d'être toujours vert, même en hiver car il ne perd jamais ses aiguilles. À Noël, il devient un beau sapin de Noël. Ses belles branches servent à tapisser le plancher des tentes des Amérindiens et les oiseaux sont nombreux à faire leur nid sur ses belles branches bien garnies.

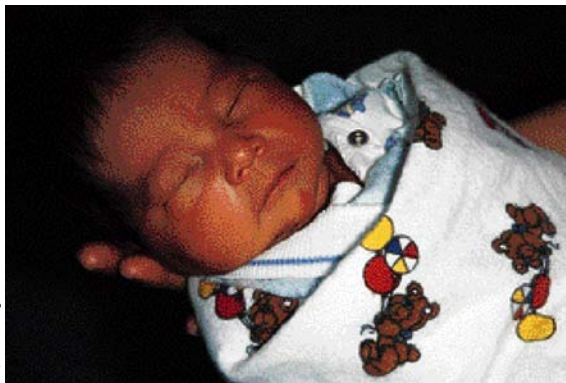
Kwikwici est un mot algonquin qui veut dire une pie. Cette légende est tirée du volume 1 de la série Nos légendes à lire et à raconter, Conseil en éducation des premières nations (CEPN), 240, Place Sondakwa, Wendake (Québec), G0A 4V0, tél. : (418) 842-7672, téléc. : (418) 842-9988. Disponible sous forme de livres, cassettes et disques compacts.

15

PRÉVENIR L'ANÉMIE CHEZ LES ENFANTS

par Lucie Dumas

Le Centre de santé de Lac-Simon a mis de l'avant des mesures de dépistage de l'anémie chez les enfants algonquins de cette communauté. « Il y a quelques années, de nombreux cas de fatigue expliquée et même de faiblesse étaient diagnostiqués parmi les enfants que les parents amenaient en consultation au Centre. C'est alors que le conseil de bande décida, en 1994, d'instaurer un programme de prévention auprès des jeunes mamans », explique Daniel Pien, directeur du Centre de santé.



SAM, Louise Séguin
Ce magnifique poupon inuit ne semble pas souffrir d'anémie, il paraît plutôt en parfaite santé!

Le programme prévoyait une analyse des résultats au bout de cinq ans, soit cette année. Cette tâche a été confiée à la firme Amiskou Groupe-conseil et l'analyse a été effectuée par Raymond Sioui et Jacques Thibault. Ceux-ci estiment que, selon les informations disponibles au moment de l'évaluation, environ un enfant sur quatre dans la communauté de Lac-Simon a souffert d'anémie à un moment ou à un autre.

L'anémie est une maladie causée par le manque de fer dans le sang. Chez les enfants, elle peut être due à une mauvaise alimentation de la mère pendant sa grossesse ou à une alimentation déficiente des bébés et des jeunes enfants. L'infirmière du Centre de santé de Lac-Simon, Liette Cloutier, a élaboré les mesures de prévention avec l'équipe du Centre. L'engagement d'une nutritionniste a ajouté une ressource très importante à laquelle le Centre de santé entend faire appel de façon systématique.

Une des premières mesures a été de rencontrer les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants pour leur expliquer l'importance d'une bonne alimentation dans la prévention de l'anémie infantile. Le rôle de la nutritionniste a été primordial pour donner cette formation aux jeunes mamans et pour assurer un suivi constant par la suite. « Le suivi par la nutritionniste est très important, dit l'infirmière Cloutier, si l'on veut conserver les bonnes habitudes alimentaires. »

Lors des rencontres, la nutritionniste explique quels sont les besoins alimentaires des enfants, en quoi consiste pour eux une saine alimentation, comment préparer des purées nutritives pour les bébés, l'importance des protéines à chaque repas, pourquoi il faut préférer le poisson, la viande sauvage, le bœuf et le poulet aux charcuteries, etc.

À cette fin, le Centre de santé entend promouvoir plusieurs mesures de santé soit : continuer l'allaitement exclusif

pendant au moins quatre mois, introduire des aliments complémentaires riches en fer à partir de quatre à six mois, choisir des préparations lactées enrichies de fer pour les bébés qui ne sont pas nourris au sein, retarder l'introduction du lait de vache entier dans le régime alimentaire jusqu'à l'âge de neuf à douze mois, continuer d'offrir des aliments enrichis de fer après l'âge d'un an de manière à en fournir un apport suffisant,

faire le dépistage de l'anémie vers l'âge de six à huit mois et donner du fer en gouttes médicinales, au besoin, si les parents décident de ne pas se conformer à ces recommandations.

Chaque enfant bénéficiant du programme a un dossier individuel de sorte qu'on peut suivre l'évolution de sa santé. Au début, une vingtaine d'enfants étaient inscrits, mais maintenant, après cinq ans, c'est 100 enfants qui sont suivis, soit presque la moitié des enfants de Lac-Simon. Ils sont amenés par les parents ou bien référés par un hôpital.

L'anémie peut compromettre le développement physique, émotionnel et intellectuel du jeune enfant. Parmi les interventions privilégiées par le Centre de santé de Lac-Simon, on trouve principalement les prélèvements sanguins qui en permettent le dépistage. Au cours des cinq dernières années, tout près de 60 % des enfants de 0 à 9 ans ont été soumis à un examen de dépistage. S'il révèle un problème, un autre prélèvement est effectué au bout de trois mois et subséquentement à tous les 12 mois. Ces prélèvements sanguins permettent de suivre l'évolution de la condition de l'enfant et éventuellement de déterminer la pertinence de renouveler sa prescription de fer.

Ce programme a eu des résultats très encourageants pour la communauté algonquienne de Lac-Simon. Les répercussions se sont fait sentir à plusieurs niveaux dont sur le comportement des enfants à l'école. « Maintenant, affirme Liette Cloutier, il n'est pas rare que des enseignants s'informent si un enfant qui a des troubles de comportement n'a pas aussi des problèmes de santé. »

Selon Raymond Sioui et Jacques Thibault qui ont analysé les résultats du programme, il y a d'excellentes chances de remédier rapidement à la problématique de l'anémie infantile en instaurant les mesures de dépistage nécessaires. Selon eux, celles qui ont été mises de l'avant à Lac-Simon ont été efficaces.

LES HURONS AMÉNAGENT LA FORÊT

par Lucie Dumas

Les Hurons-Wendats de Wendake sont partenaires du gouvernement du Québec, depuis 1987, pour la cogestion des ressources fauniques dans le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides. À partir de 1993, les Hurons-Wendats ont diversifié leurs activités dans ce secteur. Ils y ont construit six chalets pour les pêcheurs et les chasseurs, aménagé un camping et des jeux pour les enfants. Les séjours en forêt s'ajouteront prochainement aux autres activités hivernales comme la motoneige et la raquette.

Tout en continuant de développer les activités récréo-touristiques dans ce secteur de forêt couvrant 380 km², les Hurons-Wendats ont mis en place, en 1998, un projet qui combine l'aménagement de la forêt et les habitats fauniques. Ce projet multi-ressources vise, entre autres, à bâtir une équipe de travailleurs autochtones provenant de diverses nations qui assureront l'aménagement et la saine gestion des ressources de ce territoire.

Le Conseil de la nation huronne-wendat a fait appel aux services professionnels du Centre d'enseignement et de recherches en foresterie (CERFO) de Sainte-Foy, représenté par Hugues Vallée, aménagiste forestier responsable des travaux sur le terrain, et Michel Mongeon, géographe aménagiste du territoire spécialisé en développement durable. Ces deux spécialistes travaillent depuis plusieurs années avec des communautés autochtones. Ils connaissent leurs besoins spécifiques et sont en mesure de développer avec eux une foresterie adaptée à leurs valeurs.

« Ce qui se fait présentement dans le secteur Tourilli, affirme Michel Mongeon, c'est l'application du développement durable dans son essence fondamentale. Chaque activité est en relation avec toutes les autres et doit toujours viser l'amélioration de la production de la forêt en même temps que celle des habitats fauniques et de la biodiversité. En même temps, on doit pouvoir créer des emplois valorisants et permanents, en harmonie avec les cultures autochtones. »

Partenariat

Plusieurs partenaires autochtones et non autochtones, autant du privé que des gouvernements, collaborent financièrement au projet.



Les 23 forestiers du projet multi-ressources font un travail physiquement exigeant mais qui les prépare à des emplois intéressants.

« C'est en partenariat avec les intervenants du milieu et de la région que nous voulons réaliser ce projet, soutient Raymond Picard, directeur au développement économique pour la nation huronne-wendate. De plus, les nations autochtones sont invitées à s'impliquer dans notre projet sylvicole et multi-ressources. Pour la première année, nous avons des travailleurs sylvicoles provenant de six communautés du Québec (Betsiamites, Essipit, Uashat-Maliotenam, Timis-

kaming, Wendake ainsi que la nation malécite de Viger) et d'une communauté ojibway de l'Ontario. Ces communautés ont accepté de financer une partie de la formation de leurs membres qui travaillent sur le terrain et constituent la première équipe du projet. »

Les Hurons-Wendats ont voulu faire en sorte que toutes les conditions de succès du projet soient réunies. C'est ainsi qu'ils fournissent aux travailleurs le logement, la nourriture, les équipements et le transport jusqu'à leur lieu de travail situé à une heure de route au nord de l'accueil Tourilli qui se trouve à environ 32 km de Saint-Raymond de Portneuf.

17

La formation des travailleurs

Hugues Vallée du CERFO est responsable de la formation des 23 travailleurs sylvicoles sélectionnés. Deux semaines de théorie leur a été donnée en mai suivies de la formation pratique sur le terrain qui se terminera fin octobre. En plus de se familiariser avec certaines interventions sylvicoles et la gestion des équipements, les travailleurs ont été formés comme secouristes ainsi que pour lutter contre les incendies de forêt.

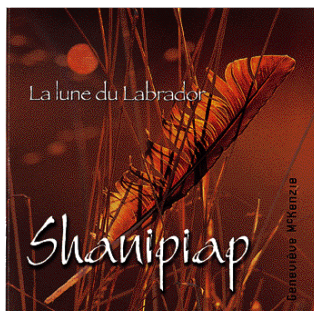
Un bel avenir

Afin d'assurer la continuité des opérations et de développer d'autres projets, les Hurons-Wendats vont aussi former du personnel-cadre autochtone qui pourra continuer de s'occuper de la gestion. De plus, un fonds de développement a été prévu à même le 1,2 million de dollars qui constituent le budget de départ.

En l'an 2000, on prévoit embaucher une quinzaine de nouveaux candidats. Les travailleurs forestiers qui auront eu la chance de faire leur apprentissage dans le cadre de ce projet pourront avoir accès à des emplois intéressants et permanents, dans un domaine où il y a présentement pénurie de main-d'œuvre spécialisée.



DISQUE DE SHANIPIAP



Geneviève McKenzie est l'une des premières femmes à sortir un disque de chants montagnais. Tout comme ses compatriotes, Florent Vollant et Claude McKenzie, elle chante la vie, son enfance, son respect pour les aînés et l'amour pour ses enfants. Mme McKenzie est ori-

ginaire de Matimekosh, elle se souvient avec nostalgie de son enfance vécue à la lumière de la lune du Labrador. Depuis 1975, elle vit à Wendake, où elle a fondé sa famille et trouvé les moyens de réaliser son rêve. On a pu voir Geneviève McKenzie dans le spectacle Solstice rouge présenté à l'émission Les Beaux Dimanches de la SRC en septembre dernier.

Shaniapiap (Geneviève en langue innue) - La lune du Labrador est en vente dans la plupart des radios communautaires de la SOCAM. Pour information : (418) 843-3873 ou : (418) 845-8125.

SERVICE DE SÉCURITÉ À BETSIAMITES

Betsiamites a maintenant un service de sécurité qui emploie 14 personnes ayant reçu une formation d'agents de sécurité. Ce service assure la surveillance des installations communau-



L'équipe spécialisée en poste à Betsiamites.

taires et s'occupe de la sécurité lors des festivités et autres activités publiques. Dans un avenir rapproché, le service de surveillance offrira son équipe spécialisée aux autres communautés montagnaises du Québec, lors de leurs activités communautaires. Pour information, communiquez avec le responsable en chef, Marcel Picard, au (418) 567-9092 ou 567-8488.

Martin Lebel

46 NOUVEAUX LOGEMENTS AU NUNAVIK

À la suite d'une entente, le Québec et le gouvernement fédéral participent à parts égales au financement de la construction de 46 nouveaux logements pour les Inuits, représentant un coût total de 10 millions de dollars.

La Société d'habitation du Québec (SHQ), maître d'œuvre pour la réalisation de ces habitations, a accordé le contrat de construction à une entreprise de Matane, Concept Mat. C'est la première fois que la SHQ achète les maisons au sud du Québec pour les transporter au nord par voie maritime. Cela devrait permettre des économies substantielles par rapport aux coûts de construction de ces maisons sur place, au Nunavik. Ainsi la SHQ peut faire construire plus de logements pour répondre aux besoins des Inuits dont la population connaît une forte croissance.

Les maisons mesurent 7 m sur 8,5 m (24 sur 28 pi) et possèdent deux chambres à coucher. À cause du pergélisol, ces maisons n'ont pas de sous-sol, elles sont érigées sur pilotis. Des normes particulières de fabrication et d'isolation doivent être respectées.

Les 16 premières maisons ont été expédiées en juillet sur une barge de 107 m (350 pi) de longueur sur 28 m (92 pi) de largeur tirée par un remorqueur. Elles ont mis deux semaines pour se rendre du quai de Matane au village de Salluit. Les autres ont pris le chemin de Kuujuaq (18), d'Aupaluk (6), et de Tasiujaq (6) à la mi-août. Une fois les travaux terminés, la SHQ a confié l'administration de ces maisons à l'Office municipal d'habitation Kativik.



Une barge transporte une des 16 maisons destinées à Salluit.

CANOE DE L'ESPOIR

Le Centre de ressources Ajigwon – un mot algonquin qui signifie pont - est un organisme autochtone établi à Montréal qui travaille à l'amélioration des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones. Ajigwon est à mettre sur pied un ambitieux projet qui devrait amener quelques centaines d'adolescents à descendre une vingtaine de rivières du Québec en canoë.

Le comité d'honneur est coprésidée par Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale, et Ghislain Picard, vice-chef de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL), et deux patrons d'honneur ont été choisis, soit l'aîné mohawk Ernie Benedict et la lieutenant-gouverneure du Québec, Lise Thibault.

Plusieurs organismes ont des représentants sur le comité de travail, dont le Centre d'amitié autochtone de Montréal, le Regroupement des maisons des jeunes, l'Association des centres de jeunesse du Québec et la Commission de la santé et des services sociaux de l'APNQL.

Une tournée dans six régions du Québec a déjà permis de sensibiliser au projet des centaines de jeunes, ainsi que des communautés autochtones, des villes et des villages. L'accueil a été enthousiaste. La ville de Québec a même proposé que la mise à l'eau dans la rivière Saint-Charles soit une des activités qui doivent marquer l'inauguration officielle de la rénovation des berges de la Saint-Charles.

Les jeunes choisis seront formés au rôle d'ambassadeurs alors que l'organisme Au pays de l'Ashuapmushuan a déjà formé des guides pour aider les équipes de jeunes. Le projet devrait se réaliser à l'été 2000.



DECOUVERTE DATANT DE 8 000 ANS

Un des plus vieux sites archéologiques du Québec a été découvert au cap de Bon-Désir, sur la Côte-Nord du Saint-Laurent. Il s'agit d'un campement préhistorique autochtone situé sur les lieux mêmes où se trouve aujourd'hui le Centre d'interprétation et d'observation du cap de Bon-Désir. Les fouilles, sous la direction de Michel Plourde, archéologue rattaché à l'Université de Montréal, étaient coordonnées par le Centre Archéo Topo des Bergeronnes.

Un échantillon de charbon de bois prélevé sur les lieux a été expédié à un laboratoire de Floride pour être évalué au carbone 14. C'est ainsi qu'on a appris que le campement est vieux de 8 113 ans. Jusque-là on croyait que la présence des Autochtones sur la Haute-Côte-Nord remontait à 5 000 ans tout au plus. Cette découverte est d'autant plus étonnante que les glaces recouvraient ce même territoire il y a 10 000 ans.

Les archéologues ont aussi trouvé des outils et des os d'animaux près du foyer dans lequel se trouvait le petit morceau de charbon de bois. Ils pensent que ce sont les ancêtres des Autochtones qui habitent aujourd'hui la Côte-Nord qui chassaient le phoque et établissaient des campements un peu partout entre cette région et le Maine.

Les recherches archéologiques reçoivent l'appui financier de Parcs Canada et du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Vous pouvez vous tenir à jour au sujet des résultats des recherches et des activités du Centre Archéo Topo en visitant le site Internet www.archeotopo.qc.ca.

19

ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Durant l'été dernier, l'équipe d'animation du Musée McCord a offert aux jeunes dans les camps de jour un programme d'activités axé sur l'histoire, l'art et la culture autochtone. Ce programme a été élaboré dans le cadre de l'exposition À la croisée des chemins : le perlage dans la vie des Iroquois actuellement en cours au musée.

Ces activités thématiques étaient présentées par des animateurs autochtones spécialisés en anthropologie, linguistique, histoire ou arts et culture. Les thèmes des activités ont été conçus à partir des symboles contenus dans l'exposition. À travers le langage artistique et par les différentes techniques du perlage, ces symboles expliquent l'origine et la conception de l'univers, selon la mythologie amérindienne.

Il s'agit d'un projet-pilote et il est possible qu'il se con-

tinue pendant la période scolaire. Pour information, vous pouvez rejoindre l'équipe au (514) 398-7100, poste 257.



Dolorès Contré-Migwans anime l'activité « La roue sacrée » avec des jeunes de Saint-Léonard.

CONFERENCE SUR L'ÉDUCATION



HONNEUR A GILBERT WHITEDUCK

Le Conseil en éducation des premières nations (CEPN) tiendra sa 16^e conférence annuelle sur l'éducation des Amérindiens du Québec, du 15 au 17 novembre prochain, à Québec. Cette année,

divers sujets seront discutés au cours des deux premières journées tandis que le dernier jour, soit le 17 novembre, sera consacré à des présentations et discussions sur le problème du syndrome d'alcoolisme fœtal, un sujet qui préoccupe grandement les Autochtones.

De plus, il y aura des ateliers sur les technologies de l'informatique, l'utilisa-

tion des ordinateurs dans les classes et le besoin de développer des compétences dans ce domaine.

Les personnes qui oeuvrent en éducation de même que les parents et toutes les personnes intéressées au mieux-être des enfants amérindiens sont les bienvenus.

Pour information ou pour vous inscrire, appelez le CEPN au (418) 842-7672.

Responsable du Conseil en éducation de Kitigan Zibi, Gilbert Whiteduck œuvre dans ce domaine depuis plus de 25 ans. L'Université d'Ottawa lui a décerné récemment un doctorat honorifique pour son travail auprès des jeunes Algonquins de sa communauté.

Kitigan Zibi est à l'avant-garde au Canada notamment en éducation, domaine dans lequel la communauté exerce une pleine autonomie depuis nombre d'années.

Gilbert Whiteduck travaille aussi au rapprochement des Autochtones et des non-Autochtones et souhaite qu'ils apprennent à mieux se connaître afin de s'apprécier mutuellement.

QUE PENSEZ-VOUS DE RENCONTRE?

RENCONTRE a déjà 20 ans cette année. Nous procédons actuellement à une évaluation complète de la revue, de manière à mieux répondre aux diverses attentes de nos lecteurs. Votre opinion nous sera alors très utile afin d'établir une stratégie pour l'avenir. Donnez-nous vos suggestions quant aux sujets à traiter, à l'aspect général de la revue et à vos préférences, etc. Écrivez-nous à RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6 ou télécopieur: (418) 646-7918 ou courriel: rencontre@cex.gouv.qc.ca

PROCHAINE PARUTION: MAI 2000



ABONNEZ-VOUS

Le magazine RENCONTRE est distribué gratuitement par le Secrétariat aux affaires autochtones. Vous pouvez vous abonner en remplissant et en nous retournant cette fiche dans une enveloppe affranchie à RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, rue des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6. Vous n'avez pas à renouveler votre abonnement à chaque numéro de Rencontre.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Prov. _____ Pays _____ Code postal _____

ABONNEMENT en français ☐ en anglais ☐

CHANGEMENT D'ADRESSE ☐ ou ANNULATION ☐

PROCHAINE PARUTION : MAI 2000

Indiquez votre numéro d'abonné
inscrit sur l'étiquette au dos de la revue

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE



En l'an 2000, les Inuits du Québec vont participer pour la première fois depuis 1976 aux Jeux d'hiver de l'Arctique qui se dérouleront du 5 au 11 mars à Whitehorse, au Yukon. L'administration régionale Kativik et la Commission scolaire Kativik travaillent en collaboration pour la préparation des athlètes. Le ministère de l'Éducation fournit 30 000 \$ pour l'inscription du Nunavik au Comité international des Jeux de l'Arctique auxquels prennent part tous les pays circumpolaires.

Ces jeux comprennent deux programmations, l'une en sports et l'autre en jeux inuits traditionnels. Les Inuits du Québec participeront exclusivement aux jeux inuits. « Une des raisons pour lesquelles le ministère de l'Éducation a accepté de financer l'inscription du Nunavik, affirme Denis Paquet, conseiller en sports au ministère de l'Éducation, est justement parce que les Inuits vont pouvoir être en compétition dans des jeux qui font partie de leur culture et pour lesquels ils seront bien préparés. »

La délégation du Nunavik à Whitehorse sera composée d'un groupe junior de quatre garçons et quatre filles d'au plus 16 ans et d'un groupe de catégorie ouverte comprenant six hommes et six femmes.

« Cette initiative éveille chez les Inuits le désir de mieux connaître les jeux traditionnels associés à leur culture, déclare Denis Paquet. Elle contribue aussi à augmenter l'activité physique de centaines de jeunes et moins jeunes par l'entraînement auquel devront se soumettre ceux et celles désirant représenter le Nunavik aux Jeux. »



Normand Blouin

Un jeu inuit consiste pour l'athlète à donner un coup de pied au phoque miniature.

AVEZ-VOUS GAGNÉ?

Voici les trois gagnants du jeu À la rencontre des jeunes dans l'édition précédente : Gaina Angiyou, 16 ans, de Puvirnituq, Mathieu Ferland, 7 ans, de Chibougamau et Marc-Olivier O'Bomsawin, 10 ans, de LaSalle. Les solutions du jeu étaient : ours-souris, grenouille-tigre ou chat, lapin-cochon, autruche-canard, rhinocéros-kangourou et poisson-oiseau.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- Le Conseil des Cris de Mistissini a tenu un colloque sur l'entreprise minière du 24 au 26 août 1999. Des représentants des Cris, du ministère des Ressources naturelles du Québec, de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et de compagnies minières ont fait des présentations.
- Vous avez jusqu'au 30 décembre 1999 pour proposer une candidature dans le cadre du Programme national des modèles autochtones. Sammy Duncan est actuellement la personne modèle autochtone choisie en 1998 pour le Québec. L'an prochain, neuf Autochtones seront sélectionnés au Canada. Pour recevoir le bulletin de nomination, téléphonez au 1 800 363-3199. En vous adressant au même endroit, vous pouvez en outre recevoir des affiches des personnes modèles des dernières années.
- On peut visiter, à l'adresse www.ayn.ca, un site Web destiné aux jeunes Autochtones du Canada. Ce site intitulé Réseau jeunesse Autochtones diffuse des nouvelles, des renseignements sur l'éducation et l'emploi, de même que des articles sur les sports, les questions de santé et les loisirs. Ce site a été conçu par et pour les jeunes Autochtones.
- À Inukjuak, cet été, a eu lieu la collation des grades d'Annie Alaku, Mary Angnatuk, Elisapie Angnatuk, Sammy Etok, Hannah Irniq, Elizabeth Kudluk, Alec Napartuk, Stephanie Pov, Syra Qinuajuak, Alacie Tooktoo. Ces personnes ont reçu le brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation du Québec et le certificat en éducation autochtone et nordique de l'Université McGill. Betsy Annahatak a, quant à elle, obtenu une maîtrise en éducation de l'Université McGill en juin 1999.
- Hydro-Québec a remis des prix d'excellence de 1 000 \$ à quatre étudiants autochtones de niveau collégial. Ce sont Julie Kurtness et Marie-Ève Robertson de Mashteuiatsh, Gaëlle André-Lescop d'Uashat-Maliotenam et Kahsennehawe Sky-Deer, de Kahnawake. Au total, 34 candidatures représentant 8 des 11 nations autochtones du Québec ont été reçues. Par ailleurs, deux étudiants universitaires, Albert Rondeau de Chisasibi et Jean-Philippe Labbé de Mashteuiatsh, ont effectué un stage à Hydro-Québec l'été dernier et se sont vu accorder chacun un prix de 2 000 \$.

À LA RENCONTRE DES *jeunes*

Est-ce Éva ou Thomas qui a réussi à attraper un poisson?



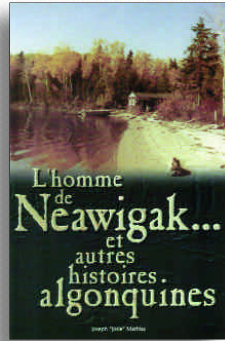
Fais parvenir tes réponses à la revue RENCONTRE, Secrétariat aux affaires autochtones, 1050, des Parlementaires, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5Y6, avant le 29 février 2000. N'OUBLIE PAS D'INSCRIRE TON NOM, TON ADRESSE ET TON ÂGE. Trois prix seront décernés parmi celles et ceux qui auront donné les bonnes réponses.

Page préparée par Marisol Sarrazin



L'HOMME DE NEAWIGAK

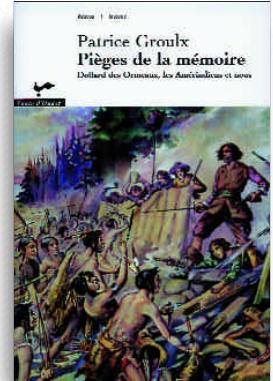
Mathias, Joseph « Josie », L'HOMME DE NEAWIGAK...ET AUTRES HISTOIRES ALGONQUINES, Winneway, à compte d'auteur en collaboration avec Michel Pinard, 1998, 136 p., ISBN 2-920579-12-6, 15 \$. Disponible en français, en anglais et en algonquin auprès de l'auteur Josie Mathias, C. P. 18, Winneway (Québec) J0Z 2J0, tél. : (819) 722-2347.



Josie Mathias, un aîné algonquin, raconte une partie de sa vie à Winneway. C'est aussi le récit d'un peuple transformé par la venue d'une autre civilisation. Le livre présente également dix légendes ou histoires algonquines.

PIÈGES DE LA MÉMOIRE

Groulx, Patrice, PIÈGES DE LA MÉMOIRE, Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous, Hull, Éditions Vents d'Ouest, collection Asticou, 1998, 454 p., ISBN 2-921603-70-5, 34,95 \$. Disponible en librairie en français seulement.

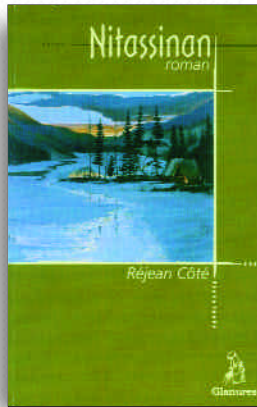


Cet ouvrage relate les événements de 1660 et le sacrifice de Dollard des Ormeaux qui est vu comme un mythe aujourd'hui. Mais qu'en est-il des Hurons et des Algonquins qui ont partagé le même sort ? L'auteur nous livre les résultats de l'enquête qu'il a menée avec minutie.

NITASSINAN

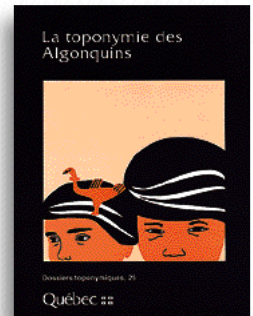
Côté, Réjean, NITASSINAN, Shawinigan, Les éditions des Glanures, 1999, 364 p., ISBN 2-920764-27-6, 23,95 \$. Disponible en librairie en français seulement.

Un journaliste est propulsé au beau milieu d'une crise amérindienne qui se déroule en 2006. Le Québec est devenu un État souverain mais rien ne va plus avec les premières nations. Cette histoire débute en Amérique du Sud et se poursuit chez les Innus de la Côte-Nord du Saint-Laurent.



LA TOPONYMIE DES ALGONQUINS

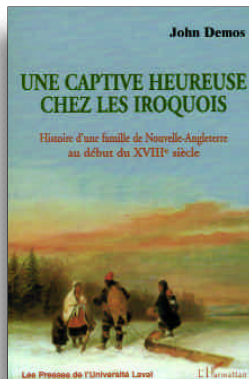
Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, LA TOPONYMIE DES ALGONQUINS, Québec, 1999, 366 pages, Dossiers toponymiques, ISBN 2-550-34535-5. Disponible en français, gratuitement, auprès de la Commission de toponymie, 1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 5V8, tél. : (418) 643-2817, courriel : topo@toponymie.gouv.qc.ca.



La Commission de toponymie poursuit depuis plus de 30 ans le projet de revitalisation des noms de lieux autochtones du Québec en mettant à contribution les Autochtones eux-mêmes. Le présent répertoire contient 2 200 toponymes algonquins.

UNE CAPTIVE HEUREUSE CHEZ LES IROQUOIS

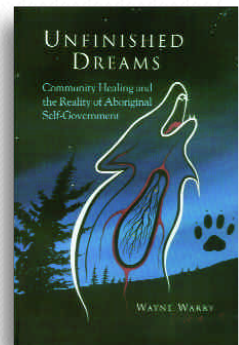
Demos, John, UNE CAPTIVE HEUREUSE CHEZ LES IROQUOIS, Histoire d'une famille de Nouvelle-Angleterre au début du XVIII^e siècle, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 355 p., ISBN 2-7637-7655-8, 29,95 \$. Disponible en librairie en français et en anglais sous le titre The Unredeemed Captive.



Ce récit historique se déroule dans les années 1700, au Massachusetts. Le pasteur John Williams et ses cinq enfants sont faits prisonniers lors d'un massacre perpétré par des soldats français et des guerriers indiens. Ils seront remis en liberté sauf une fille, Eunice, qui épousera un Mohawk et vivra heureuse parmi eux, entre autres à Kahnawake. Une histoire fascinante.

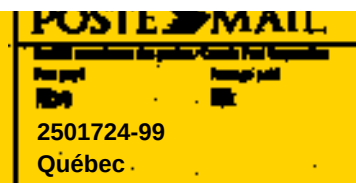
UNFINISHED DREAMS

Warry, Wayne, UNFINISHED DREAMS, Community Healing and the Reality of Aboriginal Self-government, Toronto, Les presses de l'Université de Toronto, 1998, 323 pages, ISBN 0-8020-7917-2, 18,95 \$, Disponible en librairie en anglais seulement.



L'auteur, professeur d'anthropologie, développe la thèse que l'autonomie gouvernementale pourra se réaliser seulement lorsque les individus seront sécurisés quant à leur identité culturelle et pourront contribuer à transformer leur communauté.

Secrétariat aux affaires autochtones
4^e étage
Édifice André-Laurendeau
1050, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1R 5Y6



Une activité estivale du Musée McCord lors du pow wow de Kanesatake.



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat aux affaires autochtones